

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2015168	Date d'inspection Le 17 octobre 2023	
Nom de l'établissement École de la Petite Enfance		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(a) – (d)	08 sept. 2023	22 sept. 2023
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(3)	08 sept. 2023	22 sept. 2023
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2)	08 sept. 2023	28 sept. 2023
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	41(1)(b)	08 sept. 2023	22 sept. 2023
6.4(2) L'exploitant met en oeuvre, surveille et, chaque année, révisé le plan. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	6.4(2)	28 sept. 2023	28 sept. 2023

### Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection.

Observation: Jeux extérieurs

Discussion avec l'exploitante concernant la surface de jeux extérieur. Celle-ci me fait part que les éducatrices ramèneront la gravelle régulièrement autour des modules afin d'obtenir suffisamment de surface protectrice. Selon l'exploitante la surface protectrice sera ajoutée dans les prochains jours sous les modules afin d'être plus sécuritaire et aux normes

Commentaires généraux

Les clôtures doivent toujours être en mesure d'être fermés aux moyens d'un loquet fonctionnel.

Plan d'amélioration: La garderie travaille présentement sur leur plan 2023-2024.

La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB.  
Permis recommandé.

original signé par  
Karine Basque

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 septembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Julie Plourde

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 septembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date